



AVIS A LA POPULATION

11 FEVRIER 2025

VENTE DE BOIS LOTS PARTICULIERS

La commune propose :

2 lots de fonds de coupe parcelles 2-27 (120 € TTC par lot) sur inscription avant le 23/02/2025 (plan disponible en Mairie)

2 lots de grumes de résineux, bords de chemin camionnable.

- Lot 1 parcelle 27 : 6.36 m3 pour 318.6 € TTC
- Lot 2 parcelle 29-31 : 8.47 m3 pour 508.2 € TTC

CLUB « CA ME DIT » et SOIRÉES JEUX

Prochains rendez-vous pour la soirée jeux et le club « ça me dit » :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| - Vendredi 24 janvier : soirée jeux | - Samedi 25 janvier : club ça me dit |
| - Vendredi 21 février : soirée jeux | - Samedi 22 février : club ça me dit |
| - Vendredi 14 mars : soirée jeux | - Samedi 15 mars : club ça me dit |
| - Vendredi 11 avril : soirée jeux | - Samedi 12 avril : club ça me dit |
| - Vendredi 16 mai : soirée jeux | - Samedi 17 mai : club ça me dit |
| - Vendredi 27 juin : soirée jeux | - Samedi 28 juin : club ça me dit |

Venez jouer sur place ou emportez des jeux pour jouer en famille !

Merci de vous inscrire impérativement auprès d'Estelle Walther au 06 71 82 60 38

MAXI FLASH

Nous vous rappelons que le Maxi Flash est disponible sous le proche de la Mairie

COMBUSTION PRODUITS POLLUANTS

Suite à quelques plaintes auprès de la Mairie nous vous informons que la combustion de produits polluants dans les chaudières est fortement déconseillée.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'assemblée générale de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Wingen aura lieu le samedi 1/03/2025 à 14h30 dans la salle de musique à la Mairie

SMICTOM PERMANENCES POUR DISTRIBUTION DE SACS KRAFTS

Le SMICTOM organise de nouvelles permanences en déchèterie pour la distribution des sacs en papier kraft. Les modalités sont les mêmes qu'à l'automne dernier.

Les usagers sont invités à s'inscrire via le formulaire suivant : <https://smictom-nord67.com/sacs-kraft/>

Récupération et gestion des eaux de pluie

L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE DANS MON JARDIN !

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn (CCSP) s'est engagée avec le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) dans le lancement d'une opération de **déraccordement et de mise à disposition de cuves de récupération des eaux de pluie**. Cette démarche permet de réduire la quantité d'eau qui sature le réseau d'assainissement pouvant parfois dégrader la qualité des cours d'eau et causer des inondations sur la voirie et chez des particuliers.

Via cette opération, vous pouvez faire l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux de pluie à un tarif réduit. Ainsi, vous pouvez bénéficier de **80 % de subventions pour l'acquisition d'une cuve et de ses équipements** parmi différents modèles, selon vos besoins. Cette opération est possible grâce aux aides octroyées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, par la CCSP et par la Région Grand Est.

INSTALLER UNE CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU, C'EST POUVOIR :



Faire des économies d'eau



Laver mon matériel de jardinage



Arroser naturellement mes espaces verts



Valoriser l'eau qui tombe sur ma parcelle, jardin de pluie, mare, bassin...



Contribuer à la recharge des nappes



Participer à la lutte contre le changement climatique



L'ensemble des habitants de ce territoire¹ peuvent bénéficier de cette opération. Pour cela, il suffit de suivre la procédure au dos.

Pour prendre connaissance des différents modèles de cuves, vous pouvez vous rapprocher de votre commune.

¹Pour bénéficier de cette opération, le trap-plein de la cuve devra s'infiltrer sur votre parcelle.

²Cette opération ne concerne pas les nouvelles constructions.

QUELLE EST LA DÉMARCHÉ À SUIVRE ?

Je me fais connaître en prenant rendez-vous

- Je transmets mes coordonnées et je prends un rendez-vous sur les créneaux proposés



Je réalise un rendez-vous diagnostic avec l'agent du SDEA

- Nous étudions ensemble les opportunités de **déraccordement** et les techniques d'infiltration les plus adaptées
- Je choisis le modèle de cuve qui m'intéresse et je remplis la bon de commande
- Je m'engage sur l'honneur à **déraccorder** une partie de mes eaux pluviales



Je prends possession de ma cuve

- J'installe le matériel et je procède au **déraccordement** de ma gouttière
- Je procède (si nécessaire) à l'aménagement d'une technique d'infiltration



Vérification du déaccordement par le SDEA

- J'envoie une photo ou une vidéo attestant la preuve du bon déaccordement à l'agent du SDEA



Je reçois ma facture et je règle le reste à charge

QUELLE EST LA DÉMARCHÉ À SUIVRE ?

Prenez rendez-vous en appelant le 03 88 19 31 52
De 9h à 12h et de 14h à 16h



Pour tout complément d'information, contactez le SDEA

Par téléphone au 03 88 19 31 52

Ou via le site internet sur www.sdea.fr



sdea.fr